GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
6	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
7	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
13	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
19	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
20	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
21	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
23	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
24	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
25	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
26	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
27	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
28	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
30	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
31	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33	MOTZ	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34	MOUXY	T	PERSON Armelle	
35	MOUXY	T	BONICI José	
36	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
37	PUGNY-CHATENOD	S	MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
42	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	
43	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
44	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
45	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	SCAPOLAN Martine	
47	VOGLANS	T	BERNON Martine	
48	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 033 – Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Révision n°5

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 et du Plan climat 2020-2025, la rénovation du parc de logement privé est un enjeu prioritaire.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2021 afin de préciser les outils à mettre en place ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de rénovation.

Il a été décidé de mettre en place deux outils :

- Une Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de répondre aux enjeux suivants : précarité énergétique, autonomie des personnes, lutte contre l'habitat indigne, conventionnement du parc privé et lutte contre la vacance,

- Une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) pour accompagner les projets de rénovation énergétique.

L'objectif est de rénover de 1266 logements sur Grand Lac. Les aides seront attribuées aux propriétaires pour un montant total de 4 120 000 € sur la période 2022-2026.

Les aides de Grand lac ont fait l'objet d'une délibération en date du 23 novembre 2021.

Le budget global est inscrit au PPI.

Afin de mettre en place l'OPAH et la PTRE pour la rénovation de logement dans le parc privé, un marché public a été lancé et sera confié à un opérateur, qui aura pour mission d'accompagner sur la période 2022-2026 les propriétaires dans leurs projets de rénovation (accompagnement technique, administratif et financier). Le budget global est estimé à 920 000 € TTC.

Le montant global de l'Autorisation de Programme (AP) s'élève ainsi à 5 130 600 € TTC, décomposé en 4 120 000 € d'aides aux propriétaires et 1 010 600 € pour l'accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation.

Monsieur le président propose d'actualiser les crédits de paiement 2025 au regard des réalisations 2024.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 novembre 2021 approuvant le système d'aides financières en appui à la politique de l'habitat privé de Grand Lac dans le cadre de la mise en place d'une OPAH et de la PTRE

Vu la délibération du 22 février 2022 portant ouverture de l'AECP /APCP,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°1 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 20 juin 2023 portant révision n°2 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 16 février 2024 portant révision n°3 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant révision n°4 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°5 de l'APCP relatif à l'OPAH et à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP033 - PTRE_OPAH
Révision 5 Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	**APCP033 - PTRE/OPAH 2022-2025**	
Budget :	**PRINCIPAL**	
Imputation analytique :	**154-19 et 154-19AP**	
Montant initial de l'opération :	**5 040 000,00 euros**	**TTC**
Montant actualisé (révision n°1) :	**5 040 000,00 euros**	
Montant actualisé (révision n°2) :	**5 040 000,00 euros**	
Montant actualisé (révision n°3) :	**5 040 000,00 euros**	
Montant actualisé (révision n°4) :	**5 130 600,00 euros**	
Montant actualisé (révision n°5) :	**5 130 600,00 euros**	
dont :	*Animation : accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation*	*Aides aux propriétaires*
	1 010 600,00 euros	**4 120 000,00 euros**

DEPENSES	Animation	Aides
Dépenses réalisées 2022	0,00	0,00
Dépenses réalisées 2023	346 298,99	120 205,08
Dépenses réalisées 2024	266 596,63	252 690,36
Dépenses programmées 2025	250 000,00	1 000 000,00
Dépenses programmées 2026	147 704,38	2 747 104,56
TOTAL	**1 010 600,00**	**4 120 000,00**

FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		0,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		0,00
Autofinancement		5 130 600,00
TOTAL		**5 130 600,00**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 17 : Budget Principal - AP/CP 033 - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Révision n.5 -

Date de transmission de l'acte :	04/02/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	04/02/2025
Numéro de l'acte :	d5301 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20250128-d5301-DE
Date de décision :	28/01/2025
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.6. Autres délibérations ou décisions